



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de vie scolaire

Question écrite n° 23196

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des auxiliaires de la vie scolaire (AVS). En effet, les auxiliaires de vie scolaire représentent une véritable aide pour des milliers d'enfants handicapés dans le cadre de leur scolarisation. Or, il semblerait que rien ne soit envisagé pour leur attribuer un statut, ce qui pose de fait la question de leur maintien. Aussi, elle lui demande d'indiquer les mesures qu'il compte prendre pour associer l'union nationale pour l'avenir de l'inclusion scolaire, sociale et éducative au travail de réflexion sur la professionnalisation des AVS dans le cadre du plan sur les nouveaux métiers liés à la dépendance et au handicap, et s'il compte constituer en corps professionnel ces personnels afin qu'ils puissent continuer leur mission dans les lieux de vie sociale tels que les écoles ou les centres de loisirs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23196

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4132

Question retirée le : 3 juin 2008 (Retrait pour cause de question identique)